

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2021
2ème séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
mardi 16 mars 2021 à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérignac, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mardi 09 mars 2021

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Jean-Claude BONNEFOI. Blandine DELORME. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Evelyne MEESEMAN. David ARQUIE. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Chantal GUIRAUD. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

René THAU. Francis DAUREJAT.

Ont donné procuration :

Jean-Louis COUREAU à Chantal GUIRAUD.
Céline FRESQUET à Jean-Claude BONNEFOI.
Pascal LABARDE à Pierre CAMBOU.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

Marilys LAGARRIGUE.

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 18/03/2021

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 16 février 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

| N° délibérations | Intitulé délibérations | Vote | Relevés de décisions - Observations émises en séance |
|------------------|--|---|--|
| 20210316D01 | RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'emplois permanents | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | <p>L'assemblée délibérante approuve la création de deux emplois permanent au grade d'agent de maîtrise principal et d'un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Ces recrutements font suite au remplacement d'un agent, à un avancement de grade et à un renforcement du secrétariat général.</p> <p><u>Question de l'assemblée communautaire</u> : L'agent de maîtrise principal recruté sur le poste « espace vert » à pourvoir sera-t-il encadrant ? Un agent recruté dans ce grade doit encadrer du personnel. Il est répondu que ce poste nécessite une grande autonomie de travail et une capacité à encadrer et gérer du personnel en pleine saison. Il est à noter que l'agent recruté est un fonctionnaire territorial qui dispose actuellement du grade d'agent de maîtrise principal dans sa collectivité d'origine. Son entrée à la CCLTG se fait par voie de mutation entre collectivités.</p> <p>Le Conseil communautaire demande le nom de la personne recruté. Il s'agit de Francis Grimaux.</p> |
| 20210316D02 | FINANCES Débat d'orientation budgétaire 2021 | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire 2021.</p> <p><u>Intervention de l'assemblée délibérante</u> : Il est convenu de diminuer le montant des orientations budgétaires 2021 allouées à la sécurité incendie sur la zone d'activité du Blanc. Le montant proposé est de 20 000 euros.</p> <p>En outre, le Maire de Beaumont de Lomagne rappelle que la commune a délibéré favorablement sur la cession à l'euro symbolique du terrain de l'ancienne piscine à la CCLTG, en vu de la construction d'un pôle petite enfance. Ce terrain pourra être cédé à la Communauté de Communes lorsque cette dernière apportera une réponse aux attentes financières de la commune.</p> <p>Le Président de la CCLTG explique que la Communauté de Communes poursuit sa démarche prospective de recherche d'un terrain pour le pôle petite enfance. De plus, il précise que l'association les Pitif's Loups n'est pas favorable à une implantation du pôle petite enfance sur le site de l'ancienne piscine.</p> |
| 20210316D03 | MARCHE PUBLIC Lancement d'une procédure formalisée en Appel | Présents : 46 Votants : 49 | <p>L'assemblée communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour le marché Accord cadre Fourniture et Transport d'Emulsion de Bitume et de Grave</p> |

| | | | |
|--------------------|---|---|---|
| | d'Offres Ouvert pour la fourniture d'émulsion de bitume et de grave émulsion en 2021 | Adoptée à : Unanimité | Emulsion en 2021. Cette consultation est d'un montant minimum de 200 000 € HT et d'un montant maximum de 400 000 € HT sur une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31/12/2021. Ce marché est destiné à la « fourniture et au transport d'émulsion, de bitume et de grave émulsion » pour les travaux d'entretien courant de la voirie et pour les travaux de remise en état des voiries endommagées lors des intempéries de janvier 2021. |
| 20210316D04 | COMMERCE Plan d'aide au Commerce Territorial (PACTe) : validation de 3 dossiers d'aides : F.BEDOUC/N.LARROQUE/L.LAMARQUE et P.LEDAUPHIN | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | 3 dossiers d'aide au commerce sont approuvés. Dotation communautaire de 1200 € par commerce. |
| 20210316D05 | ECOLE DE MUSIQUE Demande de subventions 2021 auprès du Conseil Départemental pour l'école de musique communautaire | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | L'assemblée autorise le Président à solliciter les subventions 2021 auprès du Conseil départemental 82, pour l'école de musique communautaire. |
| 20210316 D06 | TOURISME Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise 2021 | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | L'assemblée autorise le Président à solliciter les subventions 2021 auprès du Conseil départemental 82, pour l'entretien des sentiers de randonnées. |
| 20210316D07 | RESSOURCES HUMAINES Adhésion au Groupement d'Employeur Multisectoriel (GEM82) et signature d'une convention de mise à disposition de salariés du GEM82 à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise | Présents : 46 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité | Le Conseil Communautaire autorise le Président à adhérer au Groupement d'Employeur Multisectoriel (GEM82), à régler la cotisation annuelle et à signer la convention de mise à disposition entre le GEM et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et toutes pièces administratives afférentes. |
| Questions diverses | | | Intervention dans l'assemblée communautaire : Il est demandé à ce que les Présidents de commissions sectorielles soient associés à la préparation des commissions. |

La séance est levée à 19h25.

**LE PRESIDENT,
Bernard SALOMON**